

En séance du Conseil Communal du 27/04/2016 à 20h00 à la Maison communale

Présents : GAILLARD Bernard, Président d'assemblée;

PIETTE Luc, Bourgmestre;

DUMONT Jules, ANCION Michel, FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Gérard, Echevin(s);

RONDIAT Pierre, Président du CPAS;

MOUTON Yves, BOCART Stéphane, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, MAZZIER-MARY Sabrina,

MOUVETPINON Anne, BENOIT-PIRET Isabelle, ROSSOMME David, THEUNISSEN Jean, de HEMPTINNE

Juan, de WOUTERS Stany, PLUYMERS Patrick, de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de

VILLERMONT Claude, Conseillers communaux;

DEJARDIN Marc, Directeur général f.f.

Messieurs, Yves MOUTON, Juan de HEMPTINNE et Claude de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT, absents, sont excusés.

Le Conseil Communal:

En séance publique :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

TAXE SUR LES SPECTACLES ET DIVERTISSEMENTS OCCASIONNELS : DÉCISIONS

Vu le point supplémentaire déposé à ce sujet lors de la séance du Conseil Communal du 2 février 2016; Considérant que M.M. Juan de HEMPTINNE et Claude de MONTPELLIER d'ANNEVOIE HENNEQUIN de VILLERMONT sont absents ce jour; DECIDE, A L'UNANIMITE: de reporter le point à une séance ultérieure.

INTERCOMMUNALE IMIO - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 02/06/2016 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er. D'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire d'IMIO du 02 juin 2016:

M. S. BOCART, Conseiller Communal, entre en séance.

ENSEIGNEMENT : DÉCLARATION DES EMPLOIS VACANTS : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: La liste des emplois vacants au 15 avril 2016 pour l'ensemble des écoles fondamentales de la commune est fixée comme suit :

- 1 emploi d'instituteur(trice) primaire à temps plein;
- 8 périodes d'instituteur(trice) primaire;
- 1 emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à mi-temps;
- 8 périodes d'éducation physique;
- 3 périodes de maître(sse) de psychomotricité;
- 4 périodes de religion catholique;
- 6 périodes de morale non confessionnelle;
- 2 périodes de religion islamique;

COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL - ADHÉSION D'UN NOUVEAU MEMBRE : DÉCISION

Considérant que la CLDR est actuellement composée de 45 membres dont 10 conseillers communaux et le Bourgmestre ; Considérant la candidature de M. Pascal DELIZEE domicilié à Anhee;

DECIDE, au scrutin secret, par 13 voix pour, 2 contre et 1 abstention : Article 1er: de marquer son accord sur l'adhésion de M. Pascal DELIZEE comme nouveau membre de la Commission Locale de Développement Rural telle que constituée.

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL : TRAVAUX PLACE D'ANNEVOIE-RÉNOVATION FOUR À PAIN : CONVENTION POUR MISSION

PARTICULIÈRE DE RÉDACTION D'UNE FICHE AVANT-PROJET POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE : DÉCISIONS

Considérant le souhait de la commune d'intégrer la réfection du réseau d'égouttage dans le cadre du projet d'aménagement de la place d'Annevoie, rue de l'Eglise; Considérant que la SPGE, pouvoir subsidiant, souhaite que l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP) procède à une vérification de l'état des canalisations et évalue le coût financier de la mise en œuvre du réseau d'égouttage; Considérant que pour réaliser cette estimation, les services de l'INASEP doivent rédiger une fiche avant-projet; Considérant qu'une endoscopie du réseau aval, dans lequel le refoulement devra être raccordé sera réalisée afin de pouvoir estimer au mieux l'ampleur des travaux;

DECIDE, A L'UNANIMITE: de confier à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics à -Naninne, la mission particulière pour la rédaction de la fiche avant-projet pour la mise en œuvre du réseau d'égouttage au montant de 2.380 €;

ACQUISITION DE MOBILIER DE PLAINE DE JEUX AVEC PLACEMENT -PETIT-BOIS À ANHÉE : APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

DECIDE, A L'UNANIMITE: - D'abroger sa décision du 22 septembre 2015 susvisée.

- D'approuver le cahier des charges, le mode et le montant estimé du marché "Acquisition mobilier plaine de jeux Petit-Bois Anhée avec placement", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 27.067,70 €, 21% TVA comprise.

- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidante la DGO1 Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments", direction des Bâtiments subsidiés et des Infrastructures sportives à Namur.

- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016.

ACQUISITION DE MOBILIER DE PLAINE DE JEUX AVEC PLACEMENT À BIOUL : APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

DECIDE, A L'UNANIMITE: - D'abroger sa décision du 22 septembre 2015 susvisée.

- D'approuver le cahier des charges, le mode et le montant estimé du marché "Acquisition mobilier plaine de jeux Bioul avec placement", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.127,40 €, 21% TVA comprise.

- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidante la DGO1 Direction générale opérationnelle "Routes et Bâtiments", département des infrastructures subsidiées, direction des Infrastructures sportives à 5000 Namur.

- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016.

REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE COMMUN COMMUNE/CPAS : APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du serveur informatique actuel par du matériel plus performant pour répondre aux besoins des services administratifs de l'Administration Communale et du CPAS ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: - D'approuver le cahier des charges, le mode et le montant estimé du marché "Remplacement du serveur informatique commun Commune/CPAS", établis par la Commune d'ANHEE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 37.965,75 €, 21% TVA comprise.

- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016 et de prévoir, le cas échéant, une majoration de crédit lors de la prochaine modification budgétaire.

PLAN « HABITAT PERMANENT » LOCAL DANS LES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES-ÉTAT DES LIEUX, RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2015 ET PROGRAMME DE TRAVAIL 2016 : INFORMATION

PREND CONNAISSANCE : de l'état des lieux et du rapport d'activités annuel du Plan HP 2015 ainsi que du programme de travail 2016 tels que présentés.

Point(s) supplémentaire(s)

QUESTION ORALE POSEE PAR M. J. THEUNISSEN: ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Monsieur le Conseiller communal J. THEUNISSEN s'interroge sur l'avancement du dossier de l'ancienne école de la Communauté française. Il demande s'il y a eu une promesse de vente ou si la Commune d'Anhée s'est positionnée sur ce dossier? M. L. PIETTE, Bourgmestre, répond qu'un courrier a été adressé à la Ministre et qu'il a été répondu que la Commune d'Anhée serait prioritaire. Un prix de 200.000€ a été évoqué oralement par le cabinet de la Ministre, sans engagement. Étant donné qu'une nouvelle Ministre vient d'entrer en fonction, la Commune d'Anhée va attendre quelque peu avant de l'interroger à nouveau sur ce dossier lorsqu'elle sera bien en place.